



Commission Régionale des Arbitres

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

- MODIFICATIONS AUX LOIS DU JEU 2020 -



- Résumé des Modifications aux Lois du Jeu 2020 -

* Loi 10 – Issue d'un match

 Un joueur qui a été exclu durant le match ne peut prendre part aux tirs au but ; les mises en garde ou avertissements reçus durant le match ne sont pas pris en compte lors de la séance de tirs au but

* Loi 11 – Hors-Jeu

 Un défenseur qui joue le ballon délibérément y compris de la main ou du bras, est considéré comme une « remise en jeu » de l'attaquant. Ce dernier pourra poursuivre son action sans être sanctionné de sa position de hors-jeu initiale.

* Loi 12 – Fautes et Incorrections

 Un nouveau schéma afin de pouvoir déterminer les fautes de main :

Rappel : Il y a faute de main si un joueur :

Touche le ballon du bras ou de la main avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon

Marque directement de la main ou du bras, même de manière accidentelle

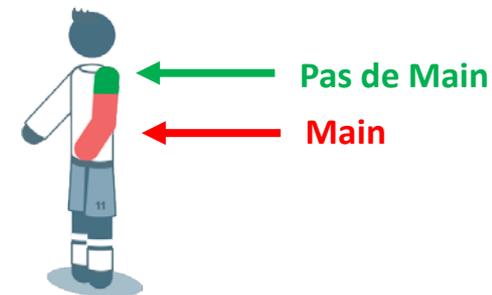
Immédiatement après que le ballon a touché, même de manière accidentelle, son bras/sa main ou celui/celle d'un coéquipier marque un but, crée une occasion de but

Rappel : Pas de faute de main :

Si le bras ou la main est près du corps et n'en augmente pas artificiellement la surface ;

Directement depuis la tête, le tronc ou la jambe d'un autre joueur à proximité ;

Si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionné(e) entre son corps et le sol pour amortir la chute





- Résumé des Modifications aux Lois du Jeu 2020 -

* Loi 12 – Fautes et Incorrections

Approche Disciplinaire : avec la notion de **l'Avantage**

Si l'arbitre décide d'appliquer la règle de l'avantage après une faute justifiant un avertissement ou une exclusion, il devra signifier cet avertissement ou cette exclusion au prochain arrêt de jeu.

Cependant,

*si **l'infraction consistait** à tenter d'annihiler une occasion de but manifeste, **le joueur sera averti pour comportement antisportif (pas d'exclusion) ;***

*si **l'infraction a perturbé ou stoppé une attaque prometteuse**, **le joueur n'est pas averti***

Mêmes décisions si un coup franc est accordé et que l'équipe joue rapidement le coup franc, à moins que l'arbitre ait commencé la procédure de signification de la sanction disciplinaire – Reprise du jeu uniquement après accord de l'arbitre.

* Loi 14 – Penalty

Si le gardien de but commet une infraction avant que le ballon soit en jeu (quitte sa ligne avant le botté du pénalty) :

*✓ **le penalty ne doit pas être retiré si le ballon manque le but ou rebondit sur le(s) poteau(x) / la barre transversale,...** sauf si l'infraction du gardien du but ait clairement perturbé le tireur, le gardien empêche le ballon d'entrer dans le but.*

Le gardien reçoit alors une mise en garde lors d'une première infraction et un avertissement en cas de récidive(s) durant le match.

*Si le gardien et le tireur commettent **une infraction en même temps** : **seul le tireur est pénalisé** (avertissement et Coup Franc Indirect pour l'équipe qui défend.*



- Résumé des Modifications aux Lois du Jeu 2020 -

* Amendement aux lois du Jeu / Loi 7

REGLEMENTS DES COMPETITIONS

COUPE DE FRANCE

La durée du match est de quatre-vingt dix minutes, divisée en deux périodes de quarante cinq minutes. Entre les deux périodes une pause de quinze minutes est observée.

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue **du temps réglementaire**, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Prolongation uniquement lors de la finale.

➤ **Cette disposition est également appliquée pour la Coupe Pays de la Loire**





Commission Régionale des Arbitres

LIGUE PAYS DE LA LOIRE

-FIN-

Contact : Anthony TORRALBA – CTRA
atorralba@lpl.fff.fr